

## Interpellation

### **Assainissement des routes avec de nouveaux revêtements antibruit**

Suite à une nouvelle législation le bruit causé par le trafic routier doit être limité. La commune de Delémont a pris les dispositions nécessaires en commençant par faire un inventaire des différentes routes, de l'état de ces dernières et en effectuant des mesures de bruit. Une carte a été créée et l'état de la situation est à ce jour parfaitement connu.

Lors de l'assainissement du dernier tronçon en date à la route de Rossemaison, le nouveau revêtement a été posé selon les critères de la nouvelle norme. Effectivement ce macadam fait moins de bruit que l'ancien.

Le seul problème est que plusieurs regards et autres gatics se trouvent au milieu de la chaussée provoquant pour chaque couvercle une nouvelle source de bruit.

Conscient que les réseaux souterrains sont nécessaire, ne serait-il pas plus judicieux de mettre les infrastructures souterraines dans les trottoirs. Les piétons ont un impact plus restreint sur ces installations que les véhicules.

Nous demandons que pour les prochains assainissements de telles mesures soient étudiées et prises en compte.

Pour le groupe PLR

  
Christophe Günter